



M^e Corps d'Ingenieurs

Lyon, le 3 Avril 1890.

Génie.

Place de Lyon.

Direction de Lyon.

Rapport du Lieut^e Colonel, Maillac, Chef du
Génie, au sujet d'un cadenas brisé au fort de Bron.
(Note de M^e le Général Commandant la Place, du 29 Mars)

Le Casemier Coulomb, du fort de Bron proteste énergiquement contre les soupçons portés contre son fils au sujet du bris du cadenas de la Casemière de gauche. L'enfant va en classe toute la journée et ne rentre qu'à la nuit, moment qui paraît en effet peu favorable pour la pêche à la ligne.

Depuis l'expulsion de son fils aîné, le Casemier a toujours gardé soigneusement son second fils et n'a cessé de lui faire des recommandations très sévères à ce sujet. Celui-ci interrogé lui-même séparément reconnaît être descendu quelques fois dans les fossés du fort mais toujours en aide de son père.

Le Casemier possède en effet une deuxième clef de la barrière de la Casemière Centrale et a, de cette façon, l'accès complet des fossés du fort, étant qu'il doit nécessairement passer par la Casemière des ailes.

On a recherché l'engin de pêche signalé dans le rapport de M^e le Capitaine Adjudant de garnison. Cet engin se compose d'une baguette en bois, de 1^m.50 de longueur environ à l'extrémité de laquelle une ficelle est attachée : des efflés d'épaulette rouge sont fixés à l'extrémité de la ficelle.

Le

Le fils du Casemier auquel cette ligne a été
présentée ne l'a pas reconnue.

En résumé, aucune preuve de culpabilité n'a
pu être relevée contre le fils du Casemier au
sujet du cadenas brisé qui fait l'objet de la lettre
de N. le Colonel Directeur de l'artillerie.

Lyon le 3 avril 1890

Direction de Lyon

Rapport du Lieutenant-Colonel, Maillac Chef du Génie, au sujet d'un cadenas brisé au fort de Bron (Note du Général Commandant la place du 29 Mars)

Le casernier Coulomb, du fort de Bron proteste énergiquement contre les soupçons portés contre son fils au sujet du bris de cadenas de la Caponnière de gauche. L'enfant va en classe toute la journée et ne rentre qu'à la nuit, moment qui paraît en effet peu favorable pour la pêche à la ligne.

Depuis l'expulsion de son fils aîné, le Casernier a toujours gardé sérieusement son second fils et n'a cessé de lui faire des recommandations très sévères à ce sujet. Celui-ci interrogé lui-même séparément reconnaît être descendu quelques fois dans les fossés du fort mais toujours en compagnie de son père.

Le casernier possède en effet une deuxième clef de la barrière de la Caponnière Centrale et a, de cette façon, l'accès complet des fossés du Fort, sans qu'il soit nécessaire de passer par la caponnière des ailes. On a recherché l'engin de pêche signalé dans le rapport de Mr le Capitaine Adjudant de garnison.

Cet engin se compose d'une baguette en bois, de 1m10 de longueur environ à l'extrémité de laquelle une ficelle est attachées : des effilés d'épaulettes rouge sont fixés à l'extrémité de la ficelle. Le fils du Casernier auquel cette ligne a été présentée ne l'a pas reconnue.

En résumé, aucune preuve de culpabilité n'a pu être relevé contre le fils du Casernier au sujet du cadenas brisé qui fait l'objet de la lettre de M. le Colonel

Directeur de l'artillerie.



Fossé Diamant au Fort de Bron rempli d'eau (Lieux habités par les grenouilles)